



Bruges

Le 24 septembre 2026

DEC-2026-113

PTO / Centre commande publique / MG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20261009-DEC_2026_113-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

Publication : 15/10/2026

DÉCISION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 qui permet au Conseil municipal de déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.02.06 en date du 27 mars 2026, reçue à la Préfecture de la Gironde le 30 mars 2026, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire (n° 2026-PERM-239) en date du 3 juillet 2026, reçu à la Préfecture de la Gironde le 8 juillet 2026, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 3ème Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté, à la commande publique et aux moyens généraux ;

VU la décision municipale en date du 3 juillet 2026 n°DEC-2026-80 reçue par la Préfecture de la Gironde le 9 juillet 2026, relative à la signature du marché n°2026-BRU721 portant sur les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) au sein de l'école Jacques Prévert, attribué à l'entreprise FAYAT ENTREPRISE TP (SIRET : 343 241 550 00015), domicilié au lieu-dit carré, 197 avenue Clément Fayat – 33500 LIBOURNE, pour un montant global et forfaitaire de 43 890,89 € HT, soit 52 669,07 € TTC (TVA 20%) ;

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement extérieur n'ont pu être réalisés en raison de remarques faites par le service instructeur des droits du sol ne validant pas l'aménagement projeté, il convient de supprimer ces prestations du marché public en application des articles L2194-1 3° et R2194-5 du Code de la commande publique (circonstances imprévues), entraînant une moins-value de 17,82 % du montant initial du marché public ;

Le Maire **DÉCIDE** :

- **De signer** l'avenant n°1 avec l'entreprise FAYAT ENTREPRISE TP (SIRET : 343 241 550 00015), domicilié au lieu-dit carré, 197 avenue Clément Fayat – 33500 LIBOURNE, d'un montant de - 7 819,49 € HT soit - 9 383,39 € TTC (TVA 20%), représentant une diminution de 17,82 % du montant initial du marché public ;
- **De payer** à réception de factures, la somme de 36 071,40 € HT soit 43 285,68 € TTC (TVA 20%), correspondant au nouveau montant du marché public après avenant n°1.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU